



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

Préfecture  
Direction de l'Administration Générale  
Bureau de la Réglementation

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE LICENCE RESTAURANT**

**A adresser à l'attention de Mme DORSCH**  
(Bureau n° 110B - Tél. 03.88.21.61.98)  
(Réception du public du lundi au jeudi de 9H00 à 11H30)  
5 Place de la République  
67073 STRASBOURG CEDEX

Je soussigné(e)

Nom ..... née (nom de jeune fille) .....

Prénoms .....

demeurant à .....

N° ..... rue .....

Tél : ..... adresse mail .....

né(e) le ..... à .....

Nationalité .....

Agissant en qualité de  Gérant de la Société .....

Autre (à préciser).....

1. Propriétaire  du fonds  des murs

2. Locataire  du fonds  des murs

solicite l'autorisation d'exploiter une licence restaurant :

**Petite licence restaurant** (qui permet de vendre pour consommer sur place à l'occasion des repas uniquement et comme accessoire de la nourriture les boissons des groupes 2 [vins et bières])

**Grande licence restaurant** (qui permet de vendre pour consommer sur place à l'occasion des repas uniquement et comme accessoire de la nourriture les boissons de tous les groupes )

dans l'établissement (enseigne) .....

sis à ..... N° ..... rue .....

..... Tél : .....

**Je certifie sur l'honneur exacts et conformes les renseignements portés sur la présente demande.**

STRASBOURG, le  
(signature)

## PIECES A FOURNIR

Lors du dépôt de la demande

en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une licence restaurant

EXPLOITATION PERSONNELLE	SOCIETE
<p><b>I. Concernant le DEMANDEUR</b></p> <p>a) Copie de la carte d'identité (Recto-Verso) <u>ou</u> du passeport <u>ou</u> du titre de séjour en cours de validité précisant que son titulaire est autorisé à travailler en France, du demandeur</p> <p>b) Extrait récent du registre de commerce (K BIS)</p> <p>c) Une copie du permis d'exploitation</p>	<p><b>I. Concernant le DEMANDEUR</b></p> <p>a) Copie de la carte d'identité (Recto-Verso) <u>ou</u> du passeport <u>ou</u> du titre de séjour en cours de validité précisant que son titulaire est autorisé à travailler en France, du <u>demandeur et des associés</u></p> <p>a) Copie des Statuts <u>enregistrés</u> de la Société</p> <p>b) Une attestation établie par le gérant de la Sté nommant un responsable d'exploitation dans le cas où le gérant ne souhaite pas exploiter.</p> <p>c) Procès-Verbal d'Assemblée nommant la Gérance (La Direction) avec enregistrement si la nomination n'est pas précisée dans les statuts.</p> <p>d) Extrait récent du registre de commerce (K BIS).</p> <p>e) Une copie du permis d'exploitation.</p>
<p><b>II. Concernant les LOCAUX</b></p> <p>- Copie du bail commercial précisant l'activité de restauration dans la destination des lieux. A défaut de cette précision, il convient de fournir également :</p> <p>→ Soit un avenant au bail précisant l'activité de restauration dans la destination des lieux</p> <p>→ Soit une lettre d'accord du propriétaire (ou bailleur)</p> <p>- Acte de vente enregistré du fonds de commerce</p> <p style="text-align: center;"><u>OU</u></p> <p>- Titre de Propriété</p>	<p><b>II. Concernant les LOCAUX</b></p> <p>- Copie du bail commercial précisant l'activité de restauration dans la destination des lieux. <u>A défaut de cette précision</u>, il convient de fournir également :</p> <p style="text-align: center;"><u>un avenant au bail précisant l'activité de restauration dans la destination des lieux</u></p> <p>- Acte de vente enregistré du fonds de commerce</p> <p style="text-align: center;"><u>OU</u></p> <p>- Titre de Propriété</p>

### LE BUREAU 110 EST SITUE EN SECTEUR SECURISE.

Pour y accéder il conviendra de se présenter à l'huissier au rez-de chaussée qui, en échange d'une pièce d'identité, vous délivrera un badge d'accès

## PERMIS D'EXPLOITATION

La loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'Egalité des Chances, ainsi que son décret d'application prévoient qu'à compter du 2 avril 2007, « **une formation est obligatoire** pour tout titulaire de licence de débit de boissons (licences II, III et IV), à l'occasion de l'ouverture, la mutation, la translation ou le transfert d'une licence ».

Cette formation est également obligatoire, depuis le 2 avril 2009, pour toute personne souhaitant exploiter une licence restaurant.

A ce jour, quatre organismes dans le département disposent d'un agrément leur permettant d'assurer la formation. Il s'agit :

- du représentant départemental de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (U.M.I.H.), à savoir le Groupement des Hôteliers Restaurateurs et Débitants du Bas-Rhin, sis à STRASBOURG – 6 place de Bordeaux - Tel : 03.88.25.05.15 ;
- du Syndicat National des Hôteliers, Cafetiers et Traiteurs (SYNHORCAT), à savoir l'ASFOREST – Tel : 06.32.59.53.13.
- de la Confédération des Professionnels Indépendants de l'Hôtellerie à savoir "CPIH FORMATION" sis à STRASBOURG – 76 rue de la Plaine des Bouchers – Tel : 03 88 24 75 24.
- de "RPPC Formation" représenté par M. BADER Nicolas – tel 04 91 79 51 09 – 06 21 70 19 45. Lieu de formation : IBIS Centre – 10 Place de la Gare – STRASBOURG.

Je ne peux donc que vous inciter à prendre contact avec un de ces organismes, en vue de vous inscrire à une prochaine session.

**Une attestation d'assiduité, dite "permis d'exploitation"**, d'une validité de 10 ans est délivré à l'issue de cette formation spécifique, d'au moins 20 heures, sur les droits et obligations attachés à la tenue de ce type d'établissement ainsi que sur les problématiques de santé publique.

Pour les exploitants de plus de 10 années, une formation d'une journée est dispensée.